



**Le Syndicat.  
Die Gewerkschaft.  
Il Sindacato.**

Intervention de Vania Alleva, présidente du syndicat Unia

## **Horaires d'ouverture des magasins : pas touche au congé du dimanche !**

Chères collègues, chers collègues,  
Mesdames, Messieurs,

Le quotidien dans la vente est pénible. Il est marqué par le stress, des horaires irréguliers et des bas salaires. Les vendeuses et vendeurs fournissent jour après jour un précieux travail, et pourtant, on leur impose des contraintes de plus en plus fortes.

À présent, il est même question de saper l'interdiction de travailler le dimanche. Une initiative cantonale zurichoise veut en effet porter le nombre d'ouvertures dominicales dispensées d'autorisation de quatre à douze. Douze dimanches par an, c'est une attaque frontale contre la loi sur le travail et la protection des salarié-e-s. Toutes les personnes présentes ici et les plus de 9000 signataires de la pétition ont clairement exprimé leur rejet d'un tel projet.

Cette initiative représente en effet un démantèlement massif des dispositions protectrices de la loi au détriment des travailleuses et travailleurs.

### **Plus de protection, pas moins !**

Les absences pour cause de maladie atteignent des sommets dans la vente. Le stress, le burn-out et les troubles physiques sont une triste réalité. Mais le Parlement prévoit malgré tout d'assouplir encore les dispositions protectrices. Cette démarche compromet la santé et la vie sociale, non seulement du personnel de vente, mais aussi de toutes les personnes tenues de travailler le dimanche, comme le personnel de nettoyage, les logisticien-ne-s et les agent-e-s de sécurité.

Travailler le dimanche, c'est aussi être privé d'une journée libre à passer en famille ou entre amis. Les femmes et les personnes de nationalité étrangère sont particulièrement touchées. Le repos nécessaire passe à la trappe, avec des conséquences graves. Nous le savons non seulement par expérience, mais aussi grâce à une nouvelle étude réalisée par l'Université de Berne pour le compte de l'Alliance pour le dimanche.

Et comme si cela ne suffisait pas, sous couvert de « télétravail », une autre initiative voudrait permettre le travail du dimanche jusqu'à neuf fois par an, sans autorisation officielle, sans majorations et sans même se limiter au télétravail. Ce projet est extrêmement dangereux. C'est un piège du télétravail qui pourrait en définitive se refermer sur nous toutes et tous.

La protection de la santé des salarié-e-s est au cœur de la loi sur le travail et doit le rester.

**Le travail du dimanche n'est pas un progrès, mais une régression**

Les employé-e-s qui travaillent dans des métiers précaires du commerce de détail, souvent mal payés, ont affirmé à plusieurs reprises dans des sondages qu'ils ne souhaitaient pas travailler le dimanche. Plusieurs enquêtes, menées par Unia dans le commerce de détail, le démontrent. Nos membres, qui travaillent dans la vente, vous l'expliqueront eux-mêmes dans quelques instants.

Cette initiative est d'ailleurs aussi totalement contraire à la volonté du peuple qui a rejeté toute libéralisation supplémentaire des horaires d'ouverture des commerces, y compris l'extension des ouvertures dominicales, dans les trois quarts des votations à ce sujet. En plus, une majorité des cantons ne font même pas usage des quatre dimanches possibles.

### **Assumez vos responsabilités, renforcez la protection !**

Voir le Parlement ignorer ainsi les besoins des salarié-e-s n'est pas seulement décevant, c'est aussi une politique dangereuse. Le dimanche non travaillé n'est pas un privilège, mais un mécanisme de protection vital pour la santé et la cohésion sociale.

Unia s'engage résolument en faveur de la protection du congé du dimanche et demande au Parlement de prendre au sérieux les mises en garde des syndicats et des milieux scientifiques en stoppant l'extension du travail du dimanche. La responsabilité incombe aux parlementaires et les employé-e-s attendent du Parlement qu'il assume cette responsabilité.

### **Pour une large alliance, trop c'est trop !**

Unia s'engage aussi dans la large Alliance pour le dimanche, qui milite également pour la préservation du congé du dimanche. Bref, les syndicats ne sont pas seuls à s'opposer. Il en est de même pour les médecins du travail, les églises, les associations ecclésiastiques et les organisations féminines.

Les syndicats combattront fermement toute détérioration des dispositions protectrices, si nécessaire en recourant au référendum.